

19 octobre 2010

## COMMUNIQUE

### Résultats de l'enquête sur les salaires menée par l'Adel, l'Agglomération Orléans Val de Loire et la CCI du Loiret : la rémunération moyenne des salariés du privé dans le Loiret en 2009 s'avère très proche de la moyenne nationale

**Connaître la réalité sociale et les pratiques des entreprises dans le Loiret en termes de rémunération globale de leurs salariés est essentiel pour disposer d'indicateurs de performance sociale et d'attractivité.**

C'est dans cet objectif que l'Adel, l'Agglomération Orléans Val de Loire et la CCI du Loiret ont mené l'enquête, d'avril à juillet 2010, auprès de 1 300 dirigeants d'entreprises de 20 salariés et plus, sur l'ensemble du département. 119 entreprises, représentant 6 261 salariés, ont contribué à l'observation de la rémunération moyenne de 31 fonctions.

La participation a été jugée très positive par les trois partenaires économiques et le représentant local de l'Association Nationale des Dirigeants en Ressources Humaines, pour une première enquête départementale de cette envergure, notamment par les nombreux retours et la précision des réponses

#### Les principaux enseignements de cette enquête

**1 – La rémunération moyenne dans le Loiret est inférieure de 1 point à la moyenne nationale.** Sur la base d'un indice de rémunération moyenne nationale de 100, celui du Loiret s'établit à 99, ce qui correspond à une différence de niveau de rémunération en faveur de l'échelle nationale de l'ordre de 1,4 % et de 1,8 % en faveur de la région Paris Ile de France.

Ce résultat est à nuancer selon les fonctions. Ainsi, la rémunération moyenne de fonctions tertiaires affiche un net écart par rapport au niveau national. Pour exemple, la comptabilité et les ressources humaines se positionnent sur des niveaux inférieurs à la moyenne nationale alors que le commerce se situe au-dessus de cette moyenne. Les fonctions de production sont, quant à elles, très proches du niveau national.

A noter la fonction de magasinier réceptionniste qui se distingue particulièrement en affichant une moyenne supérieure de 14 points au niveau national. A l'inverse, la fonction de technicien administratif est très en dessous de la moyenne nationale avec 14 points d'écart.

**2 – Sur le département du Loiret, la part variable de la rémunération est en moyenne de 5 %, allant jusqu'à représenter 12 % dans les fonctions commerciales.**

**3 – Exception faite des cadres commerciaux et des conducteurs de ligne, l'étude confirme la corrélation entre l'âge du salarié et son niveau de rémunération.**

## **L'utilité d'une telle enquête**

Les résultats de cette enquête seront diffusés exclusivement auprès des dirigeants d'entreprises qui y ont répondu.

Ces données pourront notamment leur permettre de mesurer leur compétitivité salariale ou d'établir un comparatif sur le marché local.

L'Adel, l'Agglomération d'Orléans et la CCI du Loiret disposent désormais d'un outil de référence en matière salariale qu'ils pourront utiliser dans leurs échanges avec des investisseurs potentiels en vue de leur implantation, relocalisation ou déploiement dans le Loiret.

## **Enquête 2012**

Placés sous le sceau de la confidentialité, les résultats détaillés ne seront pas communiqués en dehors de ce cadre. Une prochaine enquête sera réalisée en 2012 avec pour objectif de renforcer l'approche par filière ou branche professionnelle. Tout dirigeant d'entreprise est invité à y participer en s'inscrivant dès maintenant sur <http://enquete-salaires.loiret.cci.fr>

Information :            Corinne Patrocinio (Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire)  
                              Mounir Essaadaoui (CCI du Loiret)  
                              Damien Goullon (Adel)  
                              Yves Tanguy (Andrh)

Votre contact : Mounir Essaadaoui [mounir.essaadaoui@loiret.cci.fr](mailto:mounir.essaadaoui@loiret.cci.fr) 02 38 77 77 13